

PROGRAMME

CONFÉRENCE DE LANCEMENT D'UNE FORMATION QUALIFIANTE EN MATIÈRE D'ENQUÊTE INTERNE

L'enquête interne : diversité et enjeux ?

Date : jeudi 22 juin 2023

- 9h : accueil café
- 9h30-12h30 : conférence
- 12h30 : cocktail déjeunatoire

Durée : 3h.

Lieu : en présentiel à l'EFB et en distanciel.

Contenu de la formation :

Propos introductif de **Gilles Accomando**, directeur de l'EFB.

Modération : **Stéphane de Navacelle**, avocat aux barreaux de Paris et de New York, AMCO.

1. Table ronde n°1 : L'enquête interne dans tous ses états (forensique, pénal/contentieux, social & concurrence)

Nicolas Guillaume, associé, Grant Thornton (cabinet forensique de l'enquête ORPEA).

Charlotte Faure-Gaussel, directrice juridique contentieux et arbitrage, Véolia.

Dominique de la Garanderie, avocate fondatrice, La Garanderie Avocats.

2. Table ronde n°2 : Le secret professionnel existe-t-il toujours dans l'enquête interne ?

Thomas Baudesson, avocat associé, Clifford Chance.

Guillaume Daïeff, premier vice-président, coordonnateur de la 13^{ème} chambre, tribunal judiciaire de Paris.

Cécile Di Meglio, directrice du contentieux, Société Générale.

Alice Navarro, directrice adjointe, AFA.

Propos de conclusions et lancement de la formation qualifiante en enquête interne

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le champ d'application de l'enquête interne
- Définir les contours du secret professionnel dans une enquête interne

Méthode pédagogique :

Approche pragmatique de la matière. Pédagogie favorisant l'interactivité entre participants et intervenants notamment via un tchat pour les participants en distanciel.

Prérequis :

Être avocat.

Public visé :

Avocats.

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Support pédagogique :

Il sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation.

Information et inscription :

[cliquez-ici](#)

Tarif :

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.